



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 17 septembre 2024 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^{me} Nadine Poissant, greffière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
6. 1^{re} période de questions - Internauts
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 août 2024 et de la séance extraordinaire du 27 août 2024
8. Affaires du conseil
9. Règlements
 - 9.1 Avis de motion, présentation et adoption du projet – Règlement n° 728 ordonnant l'exécution des travaux d'élimination des raccordements inversés et octroi d'une aide financière
 - 9.2 Avis de motion, présentation et dépôt du projet – Règlement n° 913 de contrôle intérimaire visant le secteur central multifonctionnel
10. Communications
11. Direction générale
12. Développement économique
 - 12.1 Autorisation de paiement à la firme FNX-Inov inc. – Services professionnels pour la conception de plans et devis



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

13. Environnement
 - 13.1 Autorisation de dépenser
14. Greffe et affaires juridiques
 - 14.1 Appui à la Ville de Candiac – Règlement n° 1002-09 modifiant le règlement n° 1002-07 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils
 - 14.2 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Ville de Delson
 - 14.3 Autorisation de dépenser
 - 14.4 Autorisation de signatures – Avenant lié au Programme d'aide à la voirie locale
 - 14.5 Réquisition d'avis d'assujettissement au droit de préemption – Multiples lots situés sur le territoire municipal
 - 14.6 Position de la Ville de Delson - Avis d'intention de vendre les lots 3 131 898, 3 131 899, 3 131 900 et 5 601 497 au cadastre du Québec
15. Informatique
16. Loisirs
 - 16.1 Demande de reconnaissance – Corps de cadets 2938 du Roussillon
 - 16.2 Demande de reconnaissance – Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest
 - 16.3 Demande d'autorisation et de soutien – Course de l'école John-Adam
 - 16.4 Demande d'autorisation de contribution financière – Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail-Musée ferroviaire canadien)
 - 16.5 Autorisation de signatures – Ententes contractuelles avec les artistes pour Les notes endimanchées 2025
 - 16.6 Autorisation de signatures – Contrats pour les activités culturelles de la session hiver/printemps 2025
 - 16.7 Autorisation de signatures – Contrats pour les activités de la bibliothèque de la session hiver/printemps 2025
 - 16.8 Autorisation de signatures – Contrats pour les activités récréatives de la session hiver/printemps 2025
 - 16.9 Approbation du projet butte à glisser 2024-2025 et 2025-2026 au parc de la Tortue et attribution de contrat
 - 16.10 Demande d'adhésion à l'Association des Camps du Québec
 - 16.11 Demande d'installation d'un congélateur – Les Complices Alimentaires
 - 16.12 Formation d'un comité de suivi de la Politique Famille et Aînés
 - 16.13 Autorisation de dépenser
17. Parc, espaces verts et aménagement public



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

18. Ressources humaines

- 18.1 Entériner la nomination permanente d'un ouvrier au Service technique et travaux publics
- 18.2 Entériner la nomination permanente d'une technicienne en administration, volet taxation
- 18.3 Autorisation de dépenser
- 18.4 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles

19. Sécurité publique

20. Travaux publics

- 20.1 Attribution de contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues et entretien électrique des équipements municipaux, années 2024-2027
- 20.2 Approbation des avis de changements pour le projet de réaménagement de la rue Principale Sud
- 20.3 Autorisation de paiement de la retenue à la firme B. Frégeau et Fils inc. dans le cadre du remplacement d'un regard sanitaire du chemin Saint-Ignace
- 20.4 Autorisation de paiement à la firme JFSA Québec inc. pour le mandat relatif à l'atteinte de l'objectif visé au trop-plein intermunicipal d'entrée d'usine
- 20.5 Attribution de contrat pour des travaux de pavage et de correction de branchements inversés sur la rue Victorienne
- 20.6 Attribution de contrat pour les travaux de planage et de resurfaçage de certains tronçons de rues, année 2024

21. Trésorerie

- 21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
- 21.2 Dépôt du rapport des transferts budgétaires
- 21.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
- 21.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations
- 21.5 Soumission pour l'émission d'obligations (résolution d'adjudication)

22. Aménagement du territoire

- 22.1 Demande d'approbation relative à une rénovation résidentielle – 227, rue Principale Sud
- 22.2 Demande d'approbation relative à un agrandissement résidentiel – 20, 6e Avenue
- 22.3 Adoption du premier projet de résolution du PPCMOI – 7 à 11, rue Lamarche
- 22.4 Autorisation d'installation de nouveaux panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue Languedoc



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

23. Affaires nouvelles
24. Période d'intervention des membres du conseil
25. 2^e période de questions - Personnes dans la salle
26. 2^e période de questions - Internautes
27. Date de la prochaine séance ordinaire
28. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

2024-09-389

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en modifiant le titre du point 22.4 de la façon suivante :

22.4 Autorisation d'installation de nouveaux panneaux d'interdiction de stationnement sur les rues Languedoc et des Sorbiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Une personne du public et assistant à la présente séance s'exprime sur les dossiers suivants:

- Odeurs émises par l'usine Stella-Jones;
- Contrôle de la sécurité à l'hôtel de ville.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

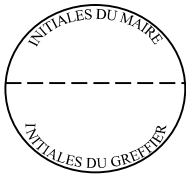
CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, des citoyens s'expriment sur les dossiers suivants:

- Bruit et odeurs émises par l'usine Stella-Jones;
- Collecte des déchets.

2024-09-390

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 août 2024 et de la séance extraordinaire du 27 août 2024 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 août 2024 et de la séance extraordinaire du 27 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-391

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET – RÈGLEMENT N° 728 ORDONNANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Marcelina Jugureau, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 728 ordonnant l'exécution des travaux d'élimination des raccordements inversés et l'octroi d'une aide financière*. Ce règlement permettra d'éliminer les raccordements inversés dans le réseau et aider les citoyens concernés à réaliser les travaux.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau, conseillère, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-392

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET – RÈGLEMENT N° 913 DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT LE SECTEUR CENTRAL MULTIFONCTIONNEL

AVIS DE MOTION est donné par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 913 de contrôle intérimaire visant le secteur central multifonctionnel*. Ce règlement a pour but de limiter, voire prohiber certaines interventions dans le secteur central multifonctionnel pendant la durée de l'exercice de modification de son plan d'urbanisme.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-393

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME FNX-INOV INC. – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil municipal a attribué un mandat de services professionnels en ingénierie à la firme FNX-Innov inc. afin d'accompagner la Ville de Delson visant la construction de rues et bretelles menant au parc industriel;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 430213 d'une somme de 41 276,03 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour la période se terminant le 3 août 2024;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le directeur du développement économique et qu'il est conforme à l'avancement du mandat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 430213 d'une somme de 41 276,03 \$, taxes incluses, à la firme FNX-Innov. inc. pour des études préparatoires, plans et devis et surveillance dans le cadre du redéveloppement de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-011 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-394

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT – SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service de l'environnement;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste ENV-24-09-1 d'une somme de 76 798 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	76 798 \$
Total général	76 798 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-01 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

QUE la trésorière soit autorisée, si nécessaire, à effectuer les transferts budgétaires et les écritures comptables essentielles afin de garantir une imputation budgétaire en conformité avec la charte de compte du ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-395

APPUI À LA VILLE DE CANDIAC – RÈGLEMENT N° 1002-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1002-07 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 22 avril 2024, la Ville de Candiac a donné un avis de motion et déposé le *Règlement n° 1002-09 modifiant le règlement n° 1002-07 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la section 2.3 du guide intitulé *La circulation des véhicules lourds sur le réseau routier municipal*, la municipalité dont le règlement risque d'avoir des conséquences à l'extérieur de son territoire doit entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir, au préalable, une résolution d'appui du conseil municipal des municipalités visées par les incidences du règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac demande au conseil municipal de la Ville de Delson d'adopter une résolution d'appui relativement à l'adoption du *Règlement n° 1002-09 modifiant le règlement n° 1002-07 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson appuie la Ville de Candiac dans le cadre du processus d'adoption du *Règlement n° 1002-09 modifiant le règlement n° 1002-07 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2024-09-396

DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE PAR LA VILLE DE DELSON

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français, qui modifie la Charte de la langue française, a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022;

CONSIDÉRANT que cette loi établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'Administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française;

CONSIDÉRANT que dans le but de soutenir l'Administration dans l'exercice de ces nouvelles obligations, une politique linguistique de l'État a été approuvée par le gouvernement le 22 février 2023;

CONSIDÉRANT qu'un organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit créer une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où la Charte le permet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt de la *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Ville de Delson* et confirme que la Ville de Delson se sert exclusivement du français et qu'elle n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements.

QU'une copie de la présente résolution soit adressée avec la directive au ministère de la Langue française.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-397

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE – SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des affaires juridiques et du greffe;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste GREF-24-09-1 d'une somme de 10 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Fonds de roulement	2 500 \$
Budget de fonctionnement	7 500 \$
Total général	10 000 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-03 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires et les écritures comptables essentielles afin de garantir une imputation budgétaire en conformité avec la charte de compte du ministère.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE tout solde non utilisé au terme de projet financé via un fonds de roulement soit automatiquement retourné dans le fonds d'origine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-398

AUTORISATION DE SIGNATURES – AVENANT LIÉ AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur du Service technique et travaux publics, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-399

RÉQUISITION D'AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION – MULTIPLES LOTS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à la séance ordinaire du 9 avril 2024 le *Règlement n° 738 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis*;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption à l'encontre de plusieurs lots situés sur le territoire municipal pour une période de 10 années.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal requière et autorise la notification ainsi que l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption à des fins de réserve foncière à l'encontre des lots portant respectivement les numéros 3 132 472, 3 132 473, 3 132 474, 3 129 358, 2 427 852, 2 427 846, 2 427 844 et 3 446 090 au cadastre du Québec, et ce, pour une période de 10 années.

QUE le conseil municipal mandate M^e Simon Frenette, avocat, afin de représenter les intérêts de la Ville de Delson dans le cadre du présent dossier.

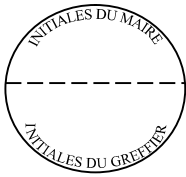
QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-12 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-400

POSITION DE LA VILLE DE DELSON –AVIS D'INTENTION DE VENDRE LES LOTS 3 131 898, 3 131 899, 3 131 900 ET 5 601 497 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024, le conseil municipal a autorisé la notification et l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption à des fins de réserve foncière pour les lots 3 131 898, 3 131 899, 3 131 900 et 5 601 497 au cadastre du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'inscription et la notification des avis d'assujettissement à un droit de préemption sur les lots mentionnés précédemment;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des lots concernés ont notifié à la Ville un avis d'intention de vendre les lots;

CONSIDÉRANT le prix de vente dénoncé, il apparaît clairement qu'il n'est pas souhaitable ni dans l'intérêt de la Ville d'envisager d'acquérir les lots au prix proposé et sans garantie légale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal notifie aux propriétaires des lots portant les numéros 3 131 898, 3 131 899, 3 131 900 et 5 601 497 au cadastre du Québec qu'elle n'entend pas exercer le droit de préemption dont la Ville bénéficie, eu égard expressément aux conditions énumérées aux avis d'intention de vendre notifiés à la Ville de Delson, réservant par ailleurs tous ses autres droits advenant que telles conditions soient ultérieurement modifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-401

DEMANDE DE RECONNAISSANCE – CORPS DE CADETS 2938 DU ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que le Corps de Cadet 2938 est un organisme sans but lucratif dont la mission vise à offrir aux jeunes de 12 à 18 ans une variété d'activités gratuites et stimulantes afin d'acquérir des compétences de vie et de carrière telles que l'esprit d'équipe, le leadership et le civisme;

CONSIDÉRANT que selon la Politique de reconnaissance des organismes actuellement en vigueur, l'organisme se qualifie à titre d'organisme supra régional à vocation communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal reconnaisse le Corps de Cadet 2938 comme partenaire supra régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-402

DEMANDE DE RECONNAISSANCE – ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RIVE-SUD OUEST

CONSIDÉRANT que l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest est un organisme sans but lucratif dont la mission vise à promouvoir l'inclusion et la pleine participation citoyenne des personnes ayant des limitations fonctionnelles;

CONSIDÉRANT que selon la Politique de reconnaissance des organismes actuellement en vigueur, l'organisme se qualifie à titre d'organisme supra régional à vocation communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal reconnaisse l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest comme partenaire supra régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2024-09-403

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE SOUTIEN – COURSE DE L'ÉCOLE JOHN ADAM

CONSIDÉRANT que l'école John-Adam souhaite faire une course dans les rues et les parcs de Delson le samedi 5 octobre 2024 de 9 h à 12 h;

CONSIDÉRANT que l'objectif de la course est de faire une levée de fonds pour l'école;

CONSIDÉRANT que l'école demande une aide de la Ville en ressources humaines, en ressources matérielles et en communications;

CONSIDÉRANT que c'est la quatrième édition de la course et que lors des éditions précédentes, le Service des loisirs a été mis à contribution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la tenue et la fermeture des rues nécessaires à la course de l'école John-Adam qui aura lieu le samedi 5 octobre 2024 et autorise une aide de la Ville en ressources humaines, en ressources matérielles et en communications pour l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-404

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION CANADIENNE D'HISTOIRE FERROVIAIRE (EXPORAIL-MUSÉE FERROVIAIRE CANADIEN)

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne d'histoire ferroviaire offre à la Ville de renouveler le partenariat visant à obtenir une aide financière de cette dernière en contrepartie d'un accès gratuit illimité pour les citoyens de Delson aux activités régulières du musée ferroviaire canadien et d'une visibilité offerte à la Ville sur le site du musée et sur son dépliant de programmation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'un soutien financier de 15 200 \$ à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-405

AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTES CONTRACTUELLES AVEC LES ARTISTES POUR LES NOTES ENDIMANCHÉES 2025

CONSIDÉRANT que la Ville offre depuis plusieurs années une série de spectacles appelés *Les notes endimanchées* dans l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus;

CONSIDÉRANT que les artistes retenus pour la saison 2025 doivent être confirmés dans les meilleurs délais.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs ou la coordonnatrice culture et bibliothèque, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes contractuelles avec les différents artistes dans le cadre du programme *Les notes endimanchées* pour l'année 2025 et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2025 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-406

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRATS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES DE LA SESSION HIVER/PRINTEMPS 2025

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs offre une programmation culturelle diversifiée pour tous les groupes d'âge;

CONSIDÉRANT que la session hiver/printemps a lieu du 13 janvier 2025 au 8 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux différentes clientèles et en fonction de la popularité de certaines de nos activités passées, le Service des loisirs a planifié une programmation pour un budget total estimé de 9 000 \$, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la signature des contrats pour les activités culturelles de la session hiver/printemps 2025 d'une somme de 9 000 \$, plus les taxes applicables, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2025 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-407

AUTORISATION DE SIGNATURES – CONTRATS POUR LES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SESSION HIVER/PRINTEMPS 2025

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs offre une programmation d'activités diversifiée à la bibliothèque pour tous les groupes d'âge;

CONSIDÉRANT que la session hiver/printemps a lieu du 13 janvier 2025 au 8 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux différentes clientèles et en fonction de la popularité de certaines de nos activités passées, le Service des loisirs a planifié une programmation pour un budget total estimé de 3 125 \$, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la signature des contrats pour les activités de la bibliothèque de la session hiver/printemps 2025 d'une somme de 3 125 \$, plus les taxes applicables, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2025 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-408

AUTORISATION DE SIGNATURES – CONTRATS POUR LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DE LA SESSION HIVER/PRINTEMPS 2025

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs offre une programmation récréative diversifiée pour tous les groupes d'âge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la session hiver/printemps a lieu du 13 janvier 2025 au 8 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux différentes clientèles et en fonction de la popularité de certaines de nos activités passées, le Service des loisirs a planifié une programmation pour un budget total estimé de 26 510 \$, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la signature des contrats pour les activités récréatives de la session hiver/printemps 2025 d'une somme de 26 510 \$, plus les taxes applicables, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2025 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-409

APPROBATION DU PROJET BUTTE À GLISSER 2024-2025 ET 2025-2026 AU PARC LA TORTUE ET ATTRIBUTION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a procédé à une demande de prix pour l'aménagement de la butte à glisser au parc la Tortue, pour les saisons hivernales 2024-2025 et 2025-2026;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu qu'une seule soumission et que le résultat se détaille comme suit :

Soumissionnaires	Projet A - Carburant inclus / sans option (taxes incluses)	Projet A - Carburant inclus / avec option (taxes incluses)	Projet B - Carburant non inclus / sans option (taxes incluses)	Projet B - Carburant non inclus / avec option (taxes incluses)
Snö Innovation inc.	43 345,58 \$	47 599,66 \$	32 583,92 \$	36 683,92 \$
Conceptions Snotech inc.	s.o. (N'a pas soumissionné)			
Snomakers	s.o. (N'a pas soumissionné)			
Surfaçage Expert ABM inc.	s.o. (N'a pas soumissionné)			

CONSIDÉRANT que le conseil privilégie la réalisation du projet A avec option d'une somme de 47 599,66 \$, taxes incluses.

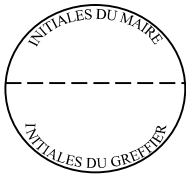
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Snö Innovation inc. d'une somme maximale de 47 599,66 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet A avec option de la butte à glisser pour les saisons hivernales 2024-2025 et 2025-2026 et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-06 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement des années à venir afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2024-09-410

DEMANDE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'Association des Camps du Québec (ACQ) a pour mission de promouvoir, représenter et soutenir la qualité et la valeur de l'expérience Camp et son apport au développement et à la santé des individus, des familles et de la jeunesse au Québec;

CONSIDÉRANT que l'ACQ regroupe des camps qui répondent à des normes et des balises strictes sur la sécurité, les ratios d'encadrement, la formation du personnel d'animation ainsi que la qualité des activités, de l'animation et des installations;

CONSIDÉRANT qu'adhérer à l'ACQ donnerait au camp de jour Entrain de la Ville accès à des outils et des formations qui augmenteraient significativement la qualité d'offre de services aux citoyens en matière de camp.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville de Delson à l'Association des Camps du Québec et autorise la directrice du Service des loisirs, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, toute documentation pertinente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-411

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN CONGÉLATEUR – LES COMPLICES ALIMENTAIRES

CONSIDÉRANT que la sécurité alimentaire est un enjeu de plus en plus présent dans notre ville;

CONSIDÉRANT que Les Complices Alimentaires est une entreprise axée sur le parcours à l'emploi et la valorisation alimentaire;

CONSIDÉRANT que le chalet du parc Boardman a été sélectionné par leur comité comme un emplacement idéal pour installer un de leurs congélateurs pour les citoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'un congélateur de l'entreprise Les Complices Alimentaires au chalet du parc Boardman et autorise la directrice du Service des loisirs, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat avec un ajout permettant de confirmer la fin de l'entente à chacune de ses échéances, moyennant un préavis de 30 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-412

FORMATION D'UN COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILLE ET AINÉS

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 février 2023, le conseil municipal a adopté la *Politique Famille et Aînés*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un comité de suivi afin de satisfaire aux objectifs de la politique;

CONSIDÉRANT que le comité sera composé de citoyens, de membres d'organismes locaux et régionaux ainsi que de membres d'autres instances.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la création et la composition d'un comité de suivi de la *Politique Famille et Aînés*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-413

AUTORISATION À DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS – SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-24-09-1 d'une somme de 85 678 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Fonds d'entretien des bâtiments municipaux	23 899 \$
Budget de fonctionnement	61 779 \$
Total général	85 678 \$

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 23 899 \$ du poste budgétaire n° 59-131-04-000 au poste budgétaire n° 22-721-00-727.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-15 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires et les écritures comptables essentielles afin de garantir une imputation budgétaire en conformité avec la charte de compte du ministère.

QUE tout solde non utilisé au terme de projet financé via un fonds réservé ou un fonds affecté soit automatiquement retourné dans le fonds d'origine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-414

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UN OUVRIER AU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 février 2024, le conseil municipal a entériné la nomination probatoire de M. Sébastien Paradis-Girard à titre d'ouvrier au Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que la période d'essai de M. Paradis-Girard a été effectuée et complétée avec succès.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M. Sébastien Paradis-Girard au poste d'ouvrier au Service technique et travaux publics rétroactivement au 15 août 2024, conformément à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M. Paradis-Girard pour sa nomination.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-09 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-415

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE DE LA TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION, VOLET TAXATION

CONSIDÉRANT que le poste de technicienne en administration, volet taxation, est devenu vacant suite au départ à la retraite de sa titulaire;

CONSIDÉRANT que M^{me} Allard a occupé temporairement les fonctions de technicienne en administration, volet taxation, du 31 mai au 9 août 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M^{me} Marjorie Allard au poste de technicienne en administration, volet taxation, rétroactivement au 12 août 2024 à l'échelon 2 du poste, conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE le conseil municipal municipal octroie à M^{me} Allard le salaire de technicienne en administration durant la période où elle a occupé temporairement les fonctions de technicienne en administration jusqu'à sa nomination permanente, c'est-à-dire pour la période du 31 mai au 9 août 2024.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-10 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-416

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste RH-24-09-1 d'une somme de 2 381 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	2 381 \$
Total général	2 381 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-02 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer les dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE la trésorière soit autorisée, si nécessaire, à effectuer les transferts budgétaires et les écritures comptables essentielles afin de garantir une imputation budgétaire en conformité avec la charte de compte du ministère.

QUE tout solde non utilisé au terme de projet financé via un fonds réservé ou un fonds affecté soit automatiquement retourné dans le fonds d'origine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-417

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 5.2 et 5.15 du *Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, les embauches de salariés non permanents doivent être mentionnés dans un rapport déposé au cours d'une séance du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le conseiller en ressources humaines de la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 11 181 \$ du poste budgétaire n° 02-170-00-141 au poste budgétaire n° 02-170-00-419.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-08 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires et les écritures comptables essentielles afin de garantir une imputation budgétaire en conformité avec la charte de compte du ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-418

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DES RUES ET ENTRETIEN ÉLECTRIQUE DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX, ANNÉES 2024-2027

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 juin 2024, le conseil municipal a autorisé le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues et entretien électrique des équipements municipaux pour les années 2024 à 2027;

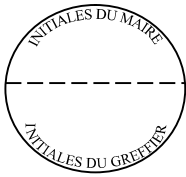
CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Groupe SGM inc.	141 406,60 \$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée	172 386,62 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme le Groupe SGM inc. avec une offre d'une somme de 141 406,60 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Groupe SGM inc. pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues et entretien électrique des équipements municipaux pour les années 2024 à 2027 jusqu'à concurrence d'une somme de 141 406,60\$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE conformément au règlement n° 720, l'engagement contractuel pour les exercices financiers postérieurs à l'année en cours doit être prévu aux budgets subséquents.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 2 200 \$ du poste budgétaire n° 02-135-00-416 au poste budgétaire n° 02-340-00-419.

QUE le certificat de trésorerie n° 2024-08-21 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-419

APPROBATION DES AVIS DE CHANGEMENTS POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 2 mai 2023, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme 175784 Canada inc. (Bricon) pour les travaux de réaménagement de la rue Principale Sud, de la rue Rodier à la rue Marsan;

CONSIDÉRANT que plusieurs contraintes et situations non prévues lors de l'attribution de contrat ont dû faire l'objet d'avis de changements;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif n° 6 d'une somme de 591 942,26 \$, taxes et retenue incluses, pour des travaux réalisés au 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics et qu'il est, sous réserve de ce qui suit, conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve en partie et jusqu'à concurrence d'une somme de 343 500,24 \$, taxes et retenues incluses, les avis de changements présentés au décompte progressif n° 6 par la firme 175784 Canada inc. (Bricon). Cette somme exclut les frais de retard et les frais hivernaux réclamés ainsi que les postes refusés par la firme Shellex, suite à l'analyse faite de tels avis de changements.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-320-00-729, règlement d'emprunt n° 725.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-08-15 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-420

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE À LA FIRME B. FRÉGEAU ET FILS INC. DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT D'UN REGARD SANITAIRE DU CHEMIN SAINT-IGNACE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme B. Frégeau et fils inc. pour des travaux de remplacement d'un regard sanitaire existant dans le cadre des travaux entrepris par la Ville de Saint-Constant pour le prolongement des services du chemin Saint-Ignace, entre la montée Griffin et la rue Tremblay;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 83685 d'une somme de 3 886,16 \$, taxes incluses, représentant la libération de la retenue de 10 %;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par les responsables du Service technique et travaux publics et qu'il est conforme à l'avancement des travaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 83685 d'une somme de 3 886,16 \$, taxes incluses, à la firme B. Fréreau et Fils inc. pour le remplacement d'un regard sanitaire du chemin Saint-Ignace, entre la montée Griffin et la rue Tremblay.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds projets majeurs en immobilisation, poste budgétaire n° 55-136-00-000.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-12 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-421

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME JFSA QUÉBEC INC. POUR LE MANDAT RELATIF À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF VISÉ AU TROP-PLEIN INTERMUNICIPAL D'ENTRÉE D'USINE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, le conseil municipal a attribué un mandat pour des services professionnels à la firme spécialisée JFSA Québec inc. afin d'accompagner la Ville de Delson dans l'atteinte de l'objectif visé au trop-plein intermunicipal d'entrée d'usine demandé par la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° ING2407-018 d'une somme de 2 089,68 \$, taxes incluses, pour des services professionnels rendus entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par les responsables du Service technique et travaux publics et qu'il est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° ING2407-018 d'une somme de 2 089,68 \$, taxes incluses, à la firme JFSA Québec inc. pour des services professionnels rendus dans le cadre de l'atteinte de l'objectif visé au trop-plein intermunicipal d'entrée d'usine demandé par la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-04 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-422

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE ET CORRECTION DE BRANCHEMENTS INVERSÉS SUR LA RUE VICTORIENNE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2024, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour des travaux de pavage et de correction de branchements inversés sur la rue Victorienne;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Pavage Axion inc.	399 898,75 \$
Excavation Jonda inc.	588 938,17 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Pavage Axion inc. avec une offre d'une somme de 399 898,75 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Pavage Axion inc. pour les travaux de pavage et de correction de branchements inversés sur la rue Victorienne d'une somme de 399 898,75 \$, taxes incluses.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 365 165 \$ du poste budgétaire n° 59-131-11-000 au poste budgétaire n° 23-050-0-300.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds environnement, poste budgétaire n° 23-050-00-300.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-16 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-423

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PLANAGE ET DE RESURFAÇAGE DE CERTAINS TRONÇONS DE RUES, ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que lors des séances ordinaires du 13 février 2024 et du 11 juin 2024, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour la réfection de divers tronçons de rues de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises Michaudville inc.	939 600,00 \$
Les Pavages Ultra inc.	989 757,92 \$
Eurovia Québec Construction inc.	1 091 631,52 \$
Pavage Axion inc.	1 097 046,84 \$
Ali Excavation inc.	1 167 444,27 \$
Les Entreprises Bucaro inc.	1 406 583,79 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Les Entreprises Michaudville inc. avec une offre d'une somme de 939 600 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de planage et de resurfaçage de certains tronçons de rues pour l'année 2024 d'une somme de 939 600 \$, taxes incluses.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 857 980,03 \$ du poste budgétaire n° 23-710-00-000 au poste budgétaire n° 22-320-02-721.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le surplus et le règlement d'emprunt n° 690, poste budgétaire n° 22-320-02-721.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-09-14 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2024-09-424

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 16 JUILLET AU 15 AOÛT 2024

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 253 941,80 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 837 441,60 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 28 989,54 \$, totalisant une somme de 1 120 372,94 \$ pour la période du 16 juillet au 15 août 2024, le tout tel que plus amplement détaillé dans un rapport préparé par la trésorière en date du 30 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-425

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT que l'article 6.18 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier ou son remplaçant fasse un rapport périodiquement au conseil de tout transfert budgétaire qui a été autorisé dans le respect des dispositions contenues au règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par la trésorière du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 16 juillet au 30 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-426

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 16 JUILLET AU 15 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT que l'article 6.10 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier prépare et dépose mensuellement un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires dans le cadre de la délégation permise au dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

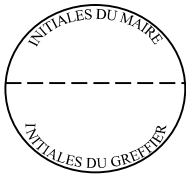
QUE le conseil prenne acte du dépôt par la trésorière du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 16 juillet au 15 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-427

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Delson souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 225 000 \$ qui sera réalisé le 27 septembre 2024, réparti comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
587-07	10 600 \$
611-10	201 800 \$
617-11	81 900 \$
618-11	96 200 \$
621-12	83 500 \$
622	176 100 \$
622	86 400 \$
627	74 700 \$
627	71 500 \$
628	123 500 \$
628	123 800 \$
629	1 019 000 \$
630	209 000 \$
706	212 000 \$
700	411 108 \$
700	366 892 \$
725	330 976 \$
725	2 546 024 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 587-07, 611-10, 617-11, 618-11, 622, 627, 628, 629, 630, 706, 700 et 725, la Ville de Delson souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson avait le 24 septembre 2024, un emprunt au montant de 2 358 000 \$, sur un emprunt original de 3 289 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 587-07, 611-10, 617-11, 618-11, 621-12, 622, 627, 628, 629 et 630;

CONSIDÉRANT que, en date du 24 septembre 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 27 septembre 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 587-07, 611-10, 617-11, 618-11, 621-12, 622, 627, 628, 629 et 630.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 septembre 2024;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 mars et le 27 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon
264, voie de Desserte de la Route 132
Saint-Constant QC J5A 2C9

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Delson, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 587-07, 611-10, 617-11, 618-11, 622, 627, 628, 629, 630, 706, 700 et 725 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 27 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 27 septembre 2024, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 587-07, 611-10, 617-11, 618-11, 621-12, 622, 627, 628, 629 et 630, soit prolongé de 3 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-428

SOUSSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS (RÉSOLUTION D'ADJUDICATION)

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 587-07, 611-10, 617-11, 618-11, 621-12, 622, 627, 628, 629, 630, 706, 700 et 725, la Ville de Delson souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 septembre 2024, au montant de 6 225 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 LA BANQUE TORONTO DOMINION

238 000 \$	4,00000 %	2025
248 000 \$	3,50000 %	2026
259 000 \$	3,40000 %	2027
269 000 \$	3,40000 %	2028
5 211 000 \$	3,50000 %	2029

Prix : 98,59945

Coût réel : 3,83411 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

238 000 \$	3,75000 %	2025
248 000 \$	3,35000 %	2026
259 000 \$	3,40000 %	2027
269 000 \$	3,45000 %	2028
5 211 000 \$	3,50000 %	2029

Prix : 98,55200 Coût réel : 3,84252 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

238 000 \$	3,65000 %	2025
248 000 \$	3,45000 %	2026
259 000 \$	3,40000 %	2027
269 000 \$	3,40000 %	2028
5 211 000 \$	3,50000 %	2029

Prix : 98,50300 Coût réel : 3,85341 %

4 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

238 000 \$	3,85000 %	2025
248 000 \$	3,40000 %	2026
259 000 \$	3,40000 %	2027
269 000 \$	3,50000 %	2028
5 211 000 \$	3,50000 %	2029

Prix : 98,37710 Coût réel : 3,88869 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme LA BANQUE TORONTO DOMINION est la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 225 000 \$ de la Ville de Delson soit adjugée à la firme LA BANQUE TORONTO DOMINION.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*.

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-429

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE – 227, RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation d'une habitation résidentielle unifamiliale, formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone H-317, pour la propriété située au 227, rue Principale Sud;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation d'une résidence unifamiliale, soit le remplacement de la brique existante par un revêtement de pierres, du revêtement existant en vinyle par un revêtement en aluminium, des panneaux de la porte de garage de couleur noire et des colonnes de briques par des colonnes en bois ainsi que la peinture de toutes les fenêtres sur la façade avant de couleur noire;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2024-08-056 adoptée le 13 août 2024, est favorable à cette demande avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet de rénovation d'une habitation unifamiliale pour la propriété située au 227, rue Principale Sud telle que présentée selon les conditions suivantes:

- Peinturer les gouttières de couleur noire;
- Conserver la végétation existante;
- Prévoir une jonction des matériaux adéquate entre la nouvelle brique et le revêtement d'aluminium proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-430

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL – 20, 6^E AVENUE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un agrandissement résidentiel d'une habitation unifamiliale, formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone H-311, pour la propriété située au 20, 6^e Avenue;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, soit l'ajout d'un deuxième étage avec des matériaux de maçonnerie en pierres, l'isolation de la maison, le remplacement du revêtement extérieur existant en vinyle par un revêtement d'aluminium sur les murs latéraux, l'agrandissement du décroché en façade avec un parement horizontal et la pose d'une toiture en bardeaux d'asphalte;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2024-08-059 adoptée le 13 août 2024, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un agrandissement résidentiel d'une habitation unifamiliale pour la propriété située au 20, 6^e Avenue, telle que présentée.

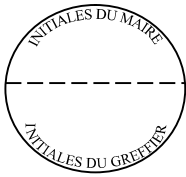
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-431

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION DU PPCMOI – 7 À 11, RUE LAMARCHE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), formulée dans le cadre du PPCMOI de la zone H-104, pour la propriété située aux 7-11, rue Lamarche;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour objet d'autoriser l'aménagement d'un troisième logement dans l'immeuble existant comprenant deux logements et l'aménagement d'une aire de stationnement comprenant deux nouvelles cases, du côté gauche du terrain;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'un arbre devra être coupé faisant place à l'implantation d'une nouvelle aire de stationnement comprenant deux cases;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2024-08-058 adoptée le 13 août 2024, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte, en vertu du Règlement n° 906 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) un premier projet de résolution de PPCMOI afin d'autoriser l'aménagement d'un troisième logement et l'aménagement d'une aire de stationnement comprenant deux nouvelles cases, du côté gauche du terrain, pour la propriété située aux 7-11, rue Lamarche conditionnellement à ce que les arbres existants soient conservés, à l'exception de ceux qui seront coupés pour l'aménagement de l'aire de stationnement projetée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-432

AUTORISATION D'INSTALLATION DE NOUVEAUX PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LES RUES LANGUEDOC ET DES SORBIERS

CONSIDÉRANT que le Comité de mobilité a reçu des demandes de nouvelles signalisations pour les rues Languedoc et des Sorbiers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger les problématiques de stationnement qui empêche le passage des autobus et des véhicules d'urgence ainsi que la fluidité des déplacements et la sécurité des véhicules.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal procède à l'ajout de nouveaux panneaux d'interdiction de stationnement selon les recommandations des membres du Comité de mobilité, soit:

- Interdiction de stationnement sur le tronçon de la rue Languedoc, du 15 au 35, avec l'ajout de nouveaux panneaux d'interdiction de stationnement avec flèches pour indiquer l'interdiction entre les nouveaux panneaux;
- Interdiction de stationnement sur le tronçon de la rue Languedoc, du panneau d'arrêt (intersection des rues Saint-Laurent et Languedoc), jusqu'à la première entrée charretière, vis-à-vis l'immeuble situé au 117, de la rue Saint-Laurent avec l'ajout de nouveaux panneaux d'interdiction de stationnement avec flèches pour indiquer l'interdiction entre les nouveaux panneaux;
- Modification de la signalisation existante d'interdiction de stationnement du côté pair de la rue Languedoc afin de la prolonger de 3 mètres en direction de la rue Longtin, le tout de dans le but de faciliter le passage des véhicules d'urgence et des autobus au niveau de la partie courbe de la rue;
- Interdiction de stationnement sur le tronçon de la rue des Sorbiers, du 153 (limite gauche du terrain) au 18 (limite droite du terrain), avec l'ajout de nouveaux panneaux d'interdiction de stationnement avec flèches pour indiquer l'interdiction entre les nouveaux panneaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Une personne du public et assistant à la présente séance s'exprime sur les dossiers suivants:

- Demande de précisions sur les points 14.6 et 16.4 de la séance;
- Sondage sur le site Internet de la Ville;
- Journée nationale de la vérité et de la réconciliation;
- Communications aux citoyens sur la Stella-Jones.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, un citoyen s'exprime sur le dossier suivant:

- Remerciements pour l'acceptation d'un projet de rénovation.

2024-09-433

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Nadine Poissant, greffière adjointe